

## **Séance ordinaire du 2 octobre 2012**

### **Article 2**

Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012 ajournée au 11 septembre 2012

---

## Projet de résolution

**Résolution #CC12/13-10-...**

**DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012 AJOURNÉE AU 11 SEPTEMBRE 2012**

---

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 4 septembre 2012 ajournée au 11 septembre 2012, a été remis aux commissaires le jeudi 27 septembre 2012.

**SUR PROPOSITION DE .....**, il est résolu.....

De dispenser le secrétaire général de faire lecture dudit procès-verbal.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 4 septembre 2012  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 4<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur André Danis; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur André Larichelière; madame Catherine Ménard; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; monsieur Gilbert Vachon; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et madame Jocelyne Bénard, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absentes : madame Abi Koné; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Nathalie Morin.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale par intérim.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; madame France Lemay, directrice générale adjointe, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Wojtek Winnicki, directeur général adjoint, centres de formation professionnelle et services aux entreprises; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**CC12/13-09-001**

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Gilbert Vachon, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique 14) **AJOURNEMENT AU 11 SEPTEMBRE 2012** les points pour la rubrique **QUESTIONS DIVERSES** 12 A) « Demande de précisions sur différentes définitions de termes » et 12 B) « Suivi à l'avis du protecteur de l'élève no 2011-2012-1 » (à la demande de monsieur André Larichelière);

- Après avoir déplacé, sous la rubrique 14) **AJOURNEMENT AU 11 SEPTEMBRE 2012**, le point 6.3 D) « École primaire Saint-Laurent Ouest – Nouvelle construction (4/24) – Nomination des professionnels » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2012 AJOURNÉE AU 26 JUIN 2012**

### **3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

### **4. CORRESPONDANCE**

- A) Correspondance en date du 27 août 2012

<b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b>
---------------------------------------

### **5. SERVICES ÉDUCATIFS**

#### **5.1 Secteur des jeunes**

#### **5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

### **6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

#### **6.1 Ressources humaines**

#### **6.2 Ressources financières et ressources informatiques**

- A) Paiement de la cotisation 2012-2013 à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- B) Adoption des allocations réservées aux frais de représentation et de partenariat des commissaires pour l'année 2012-2013

#### **6.3 Ressources matérielles**

- A) École Notre-Dame-de-la-Garde, annexe 2 – Projet de rénovation – Ratification de l'octroi de contrat aux professionnels (Architecture)
- B) École primaire Katimavik-Hébert, Édifice Katimavik – Projet d'agrandissement - Ratification de l'octroi de contrat
- C) École Spring Garden – Projet de transformation et de rénovation – Octroi de contrat
- D) **Déplacé**
- E) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 2-12 à Mont-Royal
- F) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Cardinal-Léger (6 classes et un gymnase)

- G) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Indexation des coûts de construction de la nouvelle école primaire 4-24 dans le secteur Saint-Laurent Ouest
- H) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Mise aux normes de l'école Vanguard
- I) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Vanguard (14 classes et un gymnase)
- J) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Katimavik-Hébert – édifice Hébert (8 classes et un gymnase)
- K) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Katimavik-Hébert – édifice Katimavik (3 classes)
- L) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Laurentide (6 classes)
- M) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Enfant-Soleil (6 classes et un gymnase double)
- N) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Achat et mise aux normes de l'école juive située au 2205, rue de l'Église à Saint-Laurent
- O) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à LaSalle
- P) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Paul-Jarry (8 classes et un gymnase)
- Q) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Lachine
- R) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Indexation des coûts de construction de la nouvelle école primaire 3-18 à l'Île-des-Sœurs
- S) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Pierrefonds Ouest
- T) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école du Grand-Chêne (6 classes et un gymnase)
- U) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 2-12 à Dorval
- V) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école John-F.-Kennedy (4 classes)

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- A) Rapport du comité – Demande de révision no 228 (art. 9, LIP) (**confidentiel**)

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8.1 Organisation scolaire**

- A) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2012-2015 et liste des écoles et des centres – Retour de consultation et adoption

- B) École John-F.-Kennedy – Modifications à l'acte d'établissement – Retour de consultation et adoption

## **8.2 Planification stratégique**

## **8.3 Vérification interne et reddition de compte**

## **8.4 Communications**

## **8.5 Mesures d'urgence**

## **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

<b>20 h 30 – Pause (15 minutes)</b>
-------------------------------------

## **10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal du Comité exécutif du 1<sup>er</sup> mai 2012
- E) Capsule d'internationalisation : présence de M. Fernand Delorme en Chine (Présentation verbale de M. Wojtek Winnicki)
- F) Participation d'un commissaire au congrès d'orientation 2012 d'Éducation internationale, les 25 et 26 octobre 2012 (**À la demande de M. André Larichelière.**)

## **11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 20 au 30 juin 2012
- D) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 27 août 2012
- E) Remplacement du directeur général en cas d'absence par une direction générale adjointe
- F) Détermination de la participation des commissaires aux diverses activités des organismes externes pour l'année 2012-2013

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

## **13. INFORMATION**

- A) Tableaux comparatifs de la clientèle inscrite au secteur des jeunes pour les années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013

## **14. AJOURNEMENT AU 11 SEPTEMBRE 2012 (Heure à confirmer)**

**Tel qu'indiqué à l'ordre du jour, les points suivants seront traités lors de la séance d'ajournement du 11 septembre 2012 :**

- 6.2 B)
- 6.3 D) École primaire Saint-Laurent Ouest – Nouvelle construction (4/24) – Nomination des professionnels
- 6.3 E) à 6.3 V)
- 8.1 A)
- 10 A) à 10 F)
- 11 E)
- 11 F)
- 12 A) Demande de précisions sur différentes définitions de termes
- 12 B) Suivi à l’avis du protecteur de l’élève no 2011-2012-1

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de lecture par le secrétaire général**

**CC12/13-09-002**

**ATTENDU** l’article 170 de la Loi sur l’instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2012 ajournée au 26 juin 2012, a été remis aux commissaires le jeudi 30 août 2012;

**SUR PROPOSITION DE** madame Taki Kérimian, il est résolu à l’unanimité de dispenser la secrétaire générale par intérim de faire lecture du procès-verbal.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2012 ajournée au 26 juin 2012**

**CC12/13-09-003**

Madame Jocelyne Bénard demande qu’à la page 185, il soit indiqué qu’elle a demandé que les parents soient inclus dans le processus décisionnel.

Elle demande également qu’à la page 186, il soit indiqué qu’elle a tenu à féliciter Mesdames Gibeau et Côté et que leur démarche a été citée en exemple à différentes reprises.

Finalement, elle demande qu’à la page 188, il soit indiqué que les commissaires ont accepté la suggestion de modification demandée dans la démarche proposée.

**SUR PROPOSITION DE** madame Taki Kérimian, il est résolu à l’unanimité d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2012 ajournée au 26 juin 2012, tel que déposé et corrigé séance tenante.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Affaires découlant du procès-verbal**

Les commissaires n’ont rien de particulier à signaler.

**Correspondance**

Les commissaires n’ont rien de particulier à signaler.

**Période de  
question du  
public**

Il n'y a aucune question du public.

**M. D'Amour quitte  
son siège**

ADVENANT 19 h 18, monsieur Jean-Guy  
D'Amour quitte son siège.

**Paiement de la  
cotisation 2012-  
2013 à la  
Fédération des  
commissions  
scolaires du  
Québec (FCSQ)**

*Documents déposés :*

- A) Lettre de la FCSQ;*
- B) Résolution CC11/12-05-151.*

**ATTENDU** le contexte de compressions budgétaires  
majeures en éducation;

**ATTENDU** que, malgré ce contexte, la Fédération des  
commissions scolaires du Québec (FCSQ) a augmenté la cotisation  
des membres pour l'année scolaire 2012-2013 de 2,9%;

**ATTENDU** que la résolution CC11/12-05-151 adoptée  
par le Conseil des commissaires prévoit que la Commission scolaire  
Marguerite-Bourgeoys applique le gel de sa cotisation pour l'année  
2012-2013, nonobstant la décision de l'assemblée générale de la  
FCSQ;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-  
Venne, il est résolu à l'unanimité :

De geler la cotisation pour l'année scolaire 2012-2013 et  
d'acheminer, à la FCSQ, le même montant de cotisation qu'en  
2011-2012 et ce, en deux paiements soit un premier versement le  
1<sup>er</sup> octobre 2012 et un deuxième versement le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École Notre-  
Dame-de-la-  
Garde, annexe 2 –  
Projet de  
renovation-  
Ratification de  
l'octroi de contrat  
aux  
professionnels  
(Architecture)**

*Documents déposés:*

- A) Résolution # CC11/12-06-183*
- B) Compte rendu de l'analyse des soumissions*
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection*
- D) Lettre au directeur général*
- E) Autorisation du directeur général*

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves  
additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU** l'appel d'offres public lancé le 21 juin 2012  
sur le SE@O;

**ATTENDU** l'autorisation accordée au Directeur général  
de procéder à la formation d'un Comité de sélection et à la  
nomination des professionnels en vertu de la résolution du 26 juin  
2012 (#CC11/12-06-186);

**CC12/13-09-005**



**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public a eu lieu le 6 juillet 2012;

**ATTENDU** la séance de travail du Comité technique, tenue le 10 juillet 2012;

**ATTENDU** la séance de travail du Comité de sélection, tenue le 13 juillet 2012;

**ATTENDU** les recommandations du Comité de sélection;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat aux professionnels suivants pour ce projet, afin de confectionner les plans et devis, d'assurer la surveillance des travaux et d'assurer les services de post construction pertinents :

- Architecture : **Julien Bélanger Carrière, architectes**
- PROPOSITION ADOPTÉE.**

**M. D'Amour**  
reprend son siège

ADVENANT 19 h 19, monsieur Jean-Guy D'Amour reprend son siège.

**École primaire  
Katimavik-  
Hébert, Édifice  
Katimavik –  
Projet  
d'agrandissement  
– Ratification de  
l'octroi de contrat**

**CC12/13-09-006**

*Documents déposés:*

- A) Résolution # CC11/12-06-186*
- B) Compte rendu de l'analyse des soumissions*
- C) Recommandation du professionnel responsable du projet*
- D) Lettre du directeur général*

**ATTENDU QUE** le projet d'agrandissement de l'école primaire Katimavik-Hébert, édifice Katimavik, doit être livré pour janvier 2013;

**ATTENDU** l'appel d'offres public lancé le 17 mai 2012 sur le SE@O;

**ATTENDU** l'autorisation accordée au Directeur général de procéder à l'octroi de contrat en vertu de la résolution #CC11/12-06-186;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public a eu lieu le 26 juin 2012;

**ATTENDU QUE** l'analyse des soumissions par la firme d'architectes responsable du projet démontre qu'**Axim Construction Inc.** est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU QUE** l'octroi du contrat du projet d'agrandissement de l'école primaire Katimavik-Hébert, édifice Katimavik a été autorisé par le directeur général le 16 juillet 2012;

**SUR PROPOSITION DE** madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

De ratifier l'octroi de contrat du projet d'agrandissement de l'école primaire Katimavik-Hébert, édifice Katimavik au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Axim Construction Inc.**, au montant de **5 237 000,00 \$**, toutes taxes incluses.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École Spring  
Garden – Projet  
de transformation  
et de rénovation –  
Octroi de contrat**

**CC12/13-09-007**

*Documents déposés:*

- A) Sommaire*
- B) Résolution # CC11/12-01-081*
- C) Compte rendu de l'ouverture des soumissions*
- D) Recommandation du professionnel responsable du projet*

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour la rentrée scolaire 2012-2013;

**ATTENDU** la nomination des professionnels en vertu de la résolution le 10 janvier 2012 (#CC11/12-01-081), suite aux recommandations du Comité de sélection;

**ATTENDU** le report de la livraison du projet, initialement prévue pour la rentrée scolaire 2012-2013, au mois de mars 2013;

**ATTENDU** l'appel d'offres public lancé le 17 juillet 2012 sur le SE@O;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public a eu lieu le 30 août 2012;

**ATTENDU QUE** l'analyse des soumissions par l'architecte responsable du projet démontre que **Candev Construction Inc.** est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** le besoin d'octroyer le contrat de transformation et de rénovation dans les meilleurs délais, de manière à permettre la livraison du projet pour mars 2013;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver l'octroi du contrat de transformation et de rénovation de l'école Spring Garden, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Candev Construction Inc.** au montant de **3 472 245,00 \$**, toutes taxes incluses.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Rapport du  
comité –  
Demande de  
révision no 228  
(art.9, LIP)**

**CC12/13-09-008**

*Document déposé :*

*A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Pierre Meloche*

**ATTENDU** la demande de révision de décision de D.H., oncle et tuteur de l'enfant W.H.;

**ATTENDU** les dispositions des articles 9 et 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QUE** cette démarche a été jugée recevable par M<sup>e</sup> Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale par intérim de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU** la formation du Comité de révision par M<sup>e</sup> Marie Josée Villeneuve;

**ATTENDU QUE** ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de révision;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sarita Benchimol, il est résolu à l'unanimité :

- Que la direction adjointe du Service des ressources éducatives (adaptation scolaire) prenne les moyens nécessaires afin de procéder à une évaluation pédopsychiatrique de W.H., et ce, dans un délai raisonnable;
- Que le comité d'étude et de référence de la Commission scolaire pour les élèves HDAA se réunisse pour étudier à nouveau le dossier de William Hamelin en tenant compte du ou des rapports déposés à la suite de l'évaluation pédopsychiatrique;
- Que ledit comité rencontre les parents de W.H. afin de les consulter relativement à l'évaluation des capacités et des besoins de W.H.;
- Que ledit comité, à la suite de la rencontre des parents, établisse le classement 2012-2013 de W.H. et en informe les parents.
- Que le directeur général soit mandaté pour prendre toutes les dispositions nécessaires afin que W.H. soit inscrit dans l'école recommandée par le comité d'étude et de référence après nouvelle étude du dossier.
- Que soit offerte la scolarisation à domicile à l'élève, jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation de classement soit faite par le comité d'étude et de référence.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**M. Desnoyers  
quitte la séance**

ADVENANT 19 h 22, monsieur Guylain Desnoyers quitte la séance.

**École John-F.-  
Kennedy –  
Modifications à  
l’acte  
d’établissement –  
Retour de  
consultation et  
adoption**

**CC12/13-09-009**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire*
- B) Acte d’établissement modifié de l’école John-F.-Kennedy*
- C) Acte d’établissement actuel de l’école John-F.-Kennedy*
- D) Synthèse des avis reçus*
- E) Avis reçus*
- F) Résolution #CC11/12-05-148*
- G) Articles 39, 79 et 193 de la Loi sur l’instruction publique*

**ATTENDU QUE** pour les écoles, l’article 39 de la Loi sur l’instruction publique (LIP) précise que « *l’acte d’établissement indique le nom, l’adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l’école et l’ordre d’enseignement que celle-ci dispense* »;

**ATTENDU QUE** l’édifice sis au 49, rue Bélanger à LaSalle n’est plus utilisé par l’école John-F.-Kennedy, il y a lieu de retirer cette bâtisse de l’acte d’établissement;

**ATTENDU** qu’il y a lieu de modifier les locaux utilisés par l’école John-F.-Kennedy afin de les rendre conformes à leur utilisation réelle;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l’acte d’établissement d’une école doivent faire l’objet d’une consultation auprès du Conseil d’établissement de l’école selon l’article 79;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l’acte d’établissement d’une école doivent faire l’objet d’une consultation auprès du Comité central de parents selon l’article 193;

**ATTENDU QUE**, par la résolution #CC11/12-05-148, le Conseil des commissaires a adopté pour consultation les modifications à l’acte d’établissement de l’école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU** les avis favorables reçus du Comité central de parents et du Conseil d’établissement de l’école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l’unanimité :

D’adopter les modifications à l’acte d’établissement de l’école John-F.-Kennedy qui entreront en vigueur le 5 septembre 2012, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Mme Kérimian  
quitte**

ADVENANT 19 h 33, madame Taki Kérimian  
quitte la séance.

**Information de la  
présidence**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information du  
directeur général**

Les enfants ont fait leur rentrée la semaine dernière. Cette année, il y a eu plusieurs élèves supplémentaires, ce qui a amené beaucoup de travail au niveau des places élèves.

Dans l'ensemble, tout s'est bien déroulé.

**Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du  
20 au 30 juin  
2012**

Les commissaires posent leurs questions quant au rapport de délégation de pouvoirs du directeur général.

Monsieur Yves Sylvain apporte les précisions demandées. Un complément d'information sera apporté au sujet de l'embauche d'étudiants dans le cadre d'un programme du Ministère de l'éducation du Québec.

**Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du  
1<sup>er</sup> juillet au 27  
août 2012**

**Ajournement de  
la séance**

ADVENANT 19 h 44, madame Diane Lamarche-Venne propose l'ajournement de la séance au 11 septembre 2012, à 19 heures.

**CC12/13-09-010**

**Ajournement du  
11.09.2012**

**ADVENANT CE MARDI ONZIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE À DIX-NEUF HEURES**, la séance du 4 septembre 2012 se poursuit, au terme de son ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur André Danis; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur André Larichelière; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette (arrivé à 19h15); madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et madame Jocelyne Bénard, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Sarita Benchimol; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Gilbert Vachon.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale par intérim.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; madame France Lemay, directrice générale adjointe, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Wojtek Winnicki, directeur général adjoint, centres de formation professionnelle et services aux entreprises; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; monsieur Roy J. Dove, adjoint à la direction, service des ressources matérielles; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Kristel Woo, coordonnatrice, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**CC12/13-09-011**

**SUR PROPOSITION DE** madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé et modifié séance tenante :

- Après avoir ajouté le point 12 C) « Projet de loi 21 – Impact au niveau scolaire (code des professionnels) » sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES** (à la demande de madame Marie-Josée Boivin);
- Après avoir ajouté sous la rubrique **GÉNÉRALITÉ** au point 11 B) « Information du directeur général » le sujet « Point sur les inscriptions » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2. ...**

**3. ...**

**4. CORRESPONDANCE**

<b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b>
---

**5. SERVICES ÉDUCATIFS**

**5.1 Secteur des jeunes**

**5.2 Secteur des adultes et de la formation  
professionnelle**

## **6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

### **6.1 Ressources humaines**

### **6.2 Ressources financières et ressources informatiques**

A) ...

B) Adoption des allocations réservées aux frais de représentation et de partenariat des commissaires pour l'année 2012-2013

### **6.3 Ressources matérielles**

A) ...

B) ...

C) ...

D) École primaire Saint-Laurent Ouest – Nouvelle construction (4/24) – Nomination des professionnels

E) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 2-12 à Mont-Royal

F) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Cardinal-Léger (6 classes et un gymnase)

G) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Indexation des coûts de construction de la nouvelle école primaire 4-24 dans le secteur Saint-Laurent Ouest

H) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Mise aux normes de l'école Vanguard

I) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Vanguard (14 classes et un gymnase)

J) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Katimavik-Hébert – édifice Hébert (8 classes et un gymnase)

K) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Katimavik-Hébert – édifice Katimavik (3 classes)

L) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Laurentide (6 classes)

M) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Enfant-Soleil (6 classes et un gymnase double)

N) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Achat et mise aux normes de l'école juive située au 2205, rue de l'Église à Saint-Laurent

O) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à LaSalle

P) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Paul-Jarry (8 classes et un gymnase)

Q) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Lachine

R) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Indexation des coûts de construction de la nouvelle école primaire 3-18 à l'Île-des-Sœurs

S) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Pierrefonds Ouest

- T) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école du Grand-Chêne (6 classes et un gymnase)
- U) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 2-12 à Dorval
- V) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école John-F.-Kennedy (4 classes)

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- A) ...
- B) Rapport du comité – Demande de révision no 230 (art. 9, LIP) **(Confidentiel) (Document déposé séance tenante.)**
- C) Entente avec la ville de Dorval – Complexe sportif – Lettre d'intention **(Document déposé séance tenante.)**
- D) Entente avec la ville de Dorval – Complexe sportif – Demande d'autorisation au Ministre **(Document déposé séance tenante.)**

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8.1 Organisation scolaire**

- C) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2012-2015 et liste des écoles et des centres – Retour de consultation et adoption

### **8.2 Planification stratégique**

### **8.3 Vérification interne et reddition de compte**

### **8.4 Communications**

### **8.5 Mesures d'urgence**

## **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

<b>20 h 30 – Pause (15 minutes)</b>
-------------------------------------

## **10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal du Comité exécutif du 1<sup>er</sup> mai 2012
- E) Capsule d'internationalisation : présence de M. Fernand Delorme en Chine (Présentation verbale de M. Wojtek Winnicki)
- G) Participation d'un commissaire au congrès d'orientation 2012 d'Éducation internationale, les 25 et 26 octobre 2012 **(À la demande de M. André Larichelière.)**

## **11. GÉNÉRALITÉ**

- A) ...
- B) Information du directeur général
  - Point sur les inscriptions
- C) ...



- D) ...
- E) Remplacement du directeur général en cas d'absence par une direction générale adjointe
- F) Détermination de la participation des commissaires aux diverses activités des organismes externes pour l'année 2012-2013

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

- A) Demande de précisions sur différentes définitions de termes **(À la demande de M. André Larichelière.)**
- B) Suivi à l'avis du protecteur de l'élève no 2011-2012-1 **(À la demande de M. André Larichelière.)**
- C) Projet de loi 21 – Impact au niveau scolaire (code des professionnels)

## **13. INFORMATION**

## **14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION ADOPTÉE.**

### **Correspondance**

Il n'y a pas de document de correspondance.

### **Période de questions du public**

Madame Caroline Proulx-Trottier, vice-présidente du SEOM, vient demander à la CSMB de participer aux activités de la 4<sup>e</sup> semaine pour l'école publique. Elle présente les activités qui seront organisées par le SEOM dans le cadre de cette semaine. Elle fera parvenir les détails par courriel. Elle tient également à mentionner le travail de monsieur Jacques Turmel qui a été un facilitateur dans l'organisation des différentes activités.

### **Adoption des allocations réservées aux frais de représentation et de partenariat des commissaires pour l'année 2012-2013**

*Document déposé :*

*A) Sommaire du projet*

**ATTENDU** que selon la résolution CC08/09-10-014, le Conseil des commissaires a adopté la "politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires", entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2008;

**ATTENDU** que cette politique s'applique, entre autres, aux frais de partenariat à titre de représentant de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, dans le milieu;

**ATTENDU** que selon la résolution CC11/12-09-004 le Conseil des commissaires a affecté au budget 2011-2012 les sommes maximales allouées pour les dépenses de représentation au président, aux autres commissaires et que cette résolution a pris fin au 30 juin 2012 ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de fixer ces sommes pour l'année scolaire 2012-2013;

**CC12/13-09-012**

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'affecter comme suit, au budget 2012-2013, les sommes maximales suivantes :

- 3 500 \$ à la présidente à titre de frais de représentation pour son mandat général de représentation et aux frais de partenariat;
- 500 \$ par commissaire de chacune des circonscriptions à titre de frais de partenariat;
- 100 \$ aux commissaires par établissement de sa circonscription à titre de frais de partenariat.

Que la mise en vigueur de cette résolution soit le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École primaire  
Saint-Laurent  
Ouest – Nouvelle  
construction  
(4/24) -  
Nomination des  
professionnels**

*Documents déposés:*

- A) Sommaire*
- B) Résolution # CC11/12-06-169*
- C) Résolution # CE11/12-06-150*
- D) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions*
- E) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection*

Madame Sonia Gagné-Lalonde demande s'il est possible que, de manière générale, le rapport du comité soit plus complet et comprenne plus d'informations.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que la question pourrait être discutée en comité de vérification.

Monsieur Guylain Desnoyers demande, pour sa part, que soit inscrit le nom de l'architecte au dossier qui fait la recommandation.

Monsieur Ayaz Poundja mentionne que de nouveaux formulaires standardisés seront dorénavant utilisés par les architectes et le nom y figurera.

Les commissaires posent leurs questions.

ADVENANT 19h15, monsieur Marc Touchette prend son siège.

**M. Touchette  
prend son siège**

**CC12/13-09-013**

**ATTENDU** la demande envoyée au MELS le 7 septembre 2010 confirmant nos besoins de nouveaux locaux pour le secteur Saint-Laurent Ouest;

**ATTENDU QUE** le Conseil des commissaires a adopté une résolution (Résolution # CC11/12-06-169) le 5 juin 2012 permettant la conclusion d'une entente avec l'arrondissement St-Laurent sur la localisation de la nouvelle école;

**ATTENDU** la formation du Comité de sélection en vertu de la résolution le 26 juin 2012 (# CE11/12-06-150);

**ATTENDU** l'appel d'offres public lancé sur le SE@O le 12 juillet 2012;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 août 2012;

**ATTENDU** la séance de travail du Comité technique, tenue le 24 août 2012;

**ATTENDU** la séance de travail du Comité de sélection, tenue le 31 août 2012;

**ATTENDU** les recommandations du Comité de sélection;

**ATTENDU QUE** le Comité exécutif a accordé, à sa séance ordinaire du 11 septembre 2012, l'autorisation de procéder à la conclusion d'un contrat aux professionnels en génie civil et structure dans le contexte où, à la suite d'une évaluation de qualité, un seul prestataire de service a présenté une soumission acceptable;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat aux professionnels suivants pour ce projet, afin de confectionner les plans et devis, d'assurer la surveillance des travaux et d'assurer les services de post construction pertinents :

- Architecture : **Le Groupe Tremblay L'Écuyer Architectes, Jean-Marc Coursol Architecte**
  - Génie mécanique et électricité: **Bouthillette Parizeau & Associés Inc.**
  - Génie civil et structure: **CIMA +**
- PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Construction  
d'une nouvelle  
école primaire 2-  
12 à Mont-Royal**

**CC12/13-09-014**

*Documents déposés :*

*A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*

*B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS PQI 2012-2017*

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS pour le secteur de Mont-Royal annoncent une augmentation de 15% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est déjà en déficit de locaux primaires dans ce secteur;

**ATTENDU** qu'il manquera encore 13 locaux dans ce secteur en 2016-2017;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification  
- Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Denise Rochefort, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une école primaire de 2 locaux de maternelle et de 12 locaux classes primaires à Mont-Royal pour un montant estimé à 8,809 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Agrandissement  
de l'école  
Cardinal-Léger (6  
classes et un  
gymnase)**

**CC12/13-09-015**

*Documents déposés :*

*A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*

*B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*

**ATTENDU** l'annonce ministérielle importante de baisse des ratios d'élèves dans les écoles;

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 40% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017 (dans le secteur de Saint-Laurent Ouest);

**ATTENDU QUE** malgré les agrandissements de plusieurs écoles et la construction d'une nouvelle école dans Saint-Laurent Ouest, il manquera encore 5 locaux dans ce secteur en 2016-2017;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification  
- Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Cardinal-Léger (6 classes et un gymnase) pour un montant estimé à 4,762 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Indexation des  
coûts de  
construction de la  
nouvelle école  
primaire 4-24  
dans le secteur  
Saint-Laurent  
Ouest**

**CC12/13-09-016**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELSPQI 2012-2017*
- C) Résolution #CC10/11-09-009*
- D) Lettre du MELS autorisant la construction d'une nouvelle école primaire 4-24 dans le secteur Saint-Laurent Ouest*

**ATTENDU QUE** par la résolution #CC10/11-09-009, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demandait au MELS une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire de 4 locaux de maternelle et de 24 locaux classes primaires pour le secteur Saint-Laurent Ouest en vue d'une mise en place pour la rentrée scolaire 2011-2012;

**ATTENDU QUE** cette demande a été confirmée par le MELS dans le cadre du PQI 2010-2015;

**ATTENDU QUE** la construction de cette nouvelle école ne débutera qu'en 2012-2013 suite aux délais pour l'octroi d'un terrain par l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** les coûts de construction ont augmenté depuis la confirmation du projet;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'indexation des coûts de construction de la nouvelle école primaire 4-24 dans le secteur Saint-Laurent Ouest pour un montant estimé à 1,438 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS – Mise  
aux normes de  
l'école Vanguard**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS - PQI 2012-2017*
- C) Résolution #CC11/12-12-062*

Monsieur Ghislain Laporte demande où en sont les démarches pour obtenir l'immeuble.

Monsieur Yves Sylvain apporte des précisions en mentionnant que le dossier devrait se régler sous peu.

La CSMB a déjà le budget pour acheter et mettre aux normes et c'est la raison pour laquelle elle ne demande que l'indexation.

**CC12/13-09-017**

**ATTENDU QUE** par la résolution #CC11/12-12-062, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demandait au MELS l'achat, la mise aux normes et le MAO de l'école Vanguard;

**ATTENDU QUE** le MELS a autorisé la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à se porter acquéreur de l'école Vanguard et a autorisé le financement du MAO;

**ATTENDU QUE** le financement de la mise aux normes de l'école Vanguard n'a pas été retenu par le MELS dans le cadre du PQI 2011-2016;

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 29% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017 (dans le secteur de Saint-Laurent Est);

**ATTENDU QUE** malgré les agrandissements de plusieurs écoles dans Saint-Laurent Est, il manquera encore 55 locaux dans ce secteur en 2016-2017;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la mise aux normes de l'école Vanguard pour un montant estimé à 3,2 M\$ pour ouverture en août 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Agrandissement  
de l'école  
Katimavik-Hébert  
– Édifice Hébert  
(8 classes et un  
gymnase)**

*Documents déposés :*

*A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*

*B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*

**ATTENDU** l'annonce ministérielle importante de baisse des ratios d'élèves dans les écoles;

**CC12/13-09-018**

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 29% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017 (dans le secteur de Saint-Laurent Est);

**ATTENDU QUE** malgré les agrandissements de plusieurs écoles dans Saint-Laurent Est, il manquera encore 55 locaux dans ce secteur en 2016-2017;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Katimavik-Hébert – édifice Hébert (8 classes et un gymnase) pour un montant estimé à 6,524 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Agrandissement  
de l'école  
Vanguard (14  
classes et un  
gymnase)**

**CC12/13-09-019**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*
- C) Résolution #CC11/12-12-063*

**ATTENDU QUE** par la résolution #CC11/12-12-063, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demandait au MELS l'agrandissement de l'école Vanguard dans le secteur de Saint-Laurent Est;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas été retenue par le MELS en 2011-2012;

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 29% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017 (dans le secteur de Saint-Laurent Est);

**ATTENDU QUE** malgré les agrandissements de plusieurs écoles dans Saint-Laurent Est, il manquera encore 55 locaux dans ce secteur en 2016-2017;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Agrandissement  
de l'école  
Katimavik-Hébert  
– Édifice  
Katimavik (3  
classes)**

**CC12/13-09-020**

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Vanguard (14 classes et un gymnase) pour un montant estimé à 8,607 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*
- C) Lettre du MELS autorisant l'agrandissement de l'école Katimavik-Hébert, édifice Katimavik*

**ATTENDU** l'annonce ministérielle importante de baisse des ratios d'élèves dans les écoles;

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 29% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017 (dans le secteur de Saint-Laurent Est);

**ATTENDU QUE** malgré les agrandissements de plusieurs écoles dans Saint-Laurent Est, il manquera encore 55 locaux dans ce secteur en 2016-2017;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a déjà reçu la confirmation du MELS pour agrandir 8 classes de plus à l'école Katimavik-Hébert, édifice Katimavik;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour ajouter 3 classes additionnelles à l'agrandissement déjà autorisé de l'école Katimavik-Hébert – édifice Katimavik pour un montant estimé à 1,739 M\$ pour la rentrée scolaire 2013-2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*

**ATTENDU** l'annonce ministérielle importante de baisse des ratios d'élèves dans les écoles;

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Agrandissement  
de l'école  
Laurentide (6  
classes)**

**CC12/13-09-021**



**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 29% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017 (dans le secteur de Saint-Laurent Est);

**ATTENDU QUE** malgré les agrandissements de plusieurs écoles dans Saint-Laurent Est, il manquera encore 55 locaux dans ce secteur en 2016-2017;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Laurentide (6 classes) pour un montant estimé à 3,695 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Agrandissement  
de l'école Enfant-  
Soleil (6 classes  
et un gymnase  
double)**

**CC12/13-09-022**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*
- C) Résolution #CC11/12-11-042*

**ATTENDU QUE** par la résolution #CC11/12-11-042, la CSMB demandait au MELS l'agrandissement de l'école Enfant-Soleil dans le secteur de Saint-Laurent Est;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas été retenue par le MELS en 2011-2012;

**ATTENDU** l'annonce ministérielle importante de baisse des ratios d'élèves dans les écoles;

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 29% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017 (dans le secteur de Saint-Laurent Est);

**ATTENDU QUE** malgré les agrandissements de plusieurs écoles dans Saint-Laurent Est, il manquera encore 55 locaux dans ce secteur en 2016-2017;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification  
- Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-  
Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017,  
une demande urgente de financement, à même la mesure «  
Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Enfant-Soleil (6  
classes et un gymnase double) pour un montant estimé à 6,226  
M\$, pour ouverture en août 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS – Achat  
et mise aux  
normes de l'école  
juive située au  
2205, rue de  
l'église à Saint-  
Laurent**

**CC12/13-09-023**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts  
d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à  
2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*

**ATTENDU** l'annonce ministérielle importante de baisse  
des ratios d'élèves dans les écoles;

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS  
annoncent une augmentation de 29% pour la clientèle du  
préscolaire et primaire d'ici 2016-2017 (dans le secteur de Saint-  
Laurent Est);

**ATTENDU QUE** malgré les agrandissements de plusieurs  
écoles dans Saint-Laurent Est, il manquera encore 55 locaux dans  
ce secteur;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves  
additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification  
– Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-  
Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017,  
une demande urgente de financement, à même la mesure «  
Ajouts d'espace » pour l'achat et la mise aux normes de l'école  
juive située au 2205, rue de l'Église à Saint-Laurent pour un  
montant estimé à 10 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Construction  
d'une nouvelle  
école primaire 3-  
18 à LaSalle**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*

Monsieur Jean-Marc Crête demande si la CSMB a déjà des terrains, puisqu'il craint qu'autrement le Ministère n'accorde pas de financement.

Madame Diane Lamarche-Venne précise que la CSMB a 6 mois pour obtenir le terrain après l'obtention du financement. Nous avons présentement des pistes et nous avons une bonne collaboration de la part de l'arrondissement.

Monsieur Yves Sylvain complète l'information.

**CC12/13-09-024**

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS pour le secteur de LaSalle annoncent une augmentation de 24% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017;

**ATTENDU** qu'en 2016-2017, il manquera encore 22 locaux dans ce secteur;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une école primaire de 3 locaux de maternelle et de 18 locaux classes primaires à LaSalle pour un montant estimé à 12,28 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Agrandissement  
de l'école Paul-  
Jarry (8 classes et  
un gymnase)**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*
- C) Résolution #CC11/12-11-046*

**ATTENDU QUE** par la résolution #CC11/12-11-046, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demandait au MELS l'agrandissement de l'école Paul-Jarry dans le secteur de Lachine;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas été retenue par le MELS en 2011-2012;

**ATTENDU** l'annonce ministérielle importante de baisse des ratios d'élèves dans les écoles;

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 18% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017 (dans le secteur de Lachine);

**ATTENDU** qu'il manquera encore 23 locaux dans le secteur de Lachine en 2016-2017;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Catherine Ménard, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Paul-Jarry (8 classes et un gymnase) pour un montant estimé à 6,382 M\$, pour ouverture en août 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Construction  
d'une nouvelle  
école primaire 3-  
18 à Lachine**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*

Madame Marie-Josée Boivin demande dans quel secteur la construction devrait se faire.

Madame Geneviève Hotte mentionne que les besoins sont autour des écoles Philippe-Morin et Très-Saint-Sacrement, mais qu'actuellement, la CSMB n'a pas identifié de terrain disponible. Il faudra regarder les différentes possibilités.

Les commissaires posent leurs questions.

**CC12/13-09-026**

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS pour le secteur de Lachine annoncent une augmentation de 18% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017;

**ATTENDU QUE** la CSMB est déjà en déficit de locaux primaires dans ce secteur;

**ATTENDU** qu'il manquera encore 23 locaux dans le secteur de Lachine en 2016-2017;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Catherine Ménard, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une école primaire de 3 locaux de maternelle et de 18 locaux classes primaires à Lachine pour un montant estimé à 12,28 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Indexation des  
coûts de  
construction de la  
nouvelle école  
primaire 3-18 à  
l'Île-des-Sœurs**

**CC12/13-09-027**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*
- C) Résolution #CC10/11-12-072*
- D) Lettre du MELS autorisant la construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à l'Île-des-Sœurs*

**ATTENDU QUE** par la résolution #CC10/11-12-072, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demandait au MELS une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à l'Île-des-Sœurs, en vue d'une mise en place en 2012-2013;

**ATTENDU QUE** cette demande a été confirmée par le MELS dans le cadre du PQI 2010-2015;

**ATTENDU QUE** la construction de cette nouvelle école ne débutera qu'en 2012-2013 suite aux délais pour l'octroi d'un terrain par l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** les coûts de construction ont augmenté depuis la confirmation du projet;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Marc Touchette, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'indexation des coûts de construction de la nouvelle école primaire 3-18 à l'Île-des-Sœurs pour un montant estimé à 2,04 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Construction  
d'une nouvelle  
école primaire 3-  
18 à Pierrefonds  
Ouest**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*
- C) Résolution # CC11/12-11-047*

Madame Sonia Gagné-Lalonde demande où se situe le projet dans l'ordre des priorités.

Monsieur Yves Sylvain mentionne que le besoin devient urgent et il fait état de l'avancement des démarches. Le dossier progresse bien.

**CC12/13-09-028**

**ATTENDU QUE** par la résolution #CC11/12-11-047, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demandait au MELS la construction d'une nouvelle école primaire 3-18 dans le secteur Pierrefonds Ouest;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas été retenue par le MELS en 2011-2012;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est déjà en déficit de locaux primaires dans ce secteur suite à la baisse des ratios;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une école primaire de 3 locaux de maternelle et de 18 locaux classes primaires à Pierrefonds Ouest pour un montant estimé à 12,28 M\$ pour ouverture en août 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Agrandissement  
de l'école Du  
Grand-Chêne (6  
classes et un  
gymnase)**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*

**ATTENDU** l'annonce ministérielle importante de baisse des ratios d'élèves dans les écoles;

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 7% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017 (dans le secteur de Pierrefonds Nord-Est);

**CC12/13-09-029**

**ATTENDU** qu'en 2016-2017, il manquera encore 9 locaux dans ce secteur;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Nathalie Morin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école du Grand-Chêne (6 classes et un gymnase) pour un montant estimé à 6,226 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Construction  
d'une nouvelle  
école primaire 2-  
12 à Dorval**

**CC12/13-09-030**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*
- C) Résolution # CC11/12-11-048*

**ATTENDU QUE** par la résolution #CC11/12-11-048, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demandait au MELS la construction d'une nouvelle école primaire 2-12 dans le secteur de Dorval;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas été retenue par le MELS en 2011-2012;

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MELS pour le secteur de Dorval annoncent une augmentation de 23% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2016-2017;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est déjà en déficit de locaux primaires dans ce secteur;

**ATTENDU** qu'en 2016-2017, il manquera encore 12 locaux dans ce secteur;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour la rentrée 2014-2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur André Danis, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une école primaire de 2 locaux de maternelle et de 12 locaux classes primaires à Dorval pour un montant estimé à 8,809 M\$ pour ouverture en août 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande urgente  
de financement  
au MELS –  
Agrandissement  
de l'école John-F.-  
Kennedy (4  
classes)**

**CC12/13-09-031**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace*
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB (2012-2013 à 2016-2017) et demandes au MELS – PQI 2012-2017*
- C) Lettre de la directrice de l'école John-F.-Kennedy*

**ATTENDU** que l'école John-F.-Kennedy a un mandat suprarégional pour offrir des services éducatifs à la clientèle jeune ayant un trouble envahissant du développement;

**ATTENDU QUE** l'école John-F.-Kennedy ne peut répondre à l'ensemble des demandes faute de places-élèves et qu'il y a une augmentation d'élèves diagnostiqués avec ce problème;

**ATTENDU** l'augmentation constante d'élèves par année de 9% depuis quatre ans;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles à cette école pour la rentrée 2013-2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2012-2017, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école John-F.-Kennedy (4 classes) pour un montant estimé à 3,134 M\$, pour ouverture en août 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Huis clos**

**CC12/13-09-032**

ADVENANT 20 h 15, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Retour en séance  
délibérante**

**CC12/13-09-033**

ADVENANT 21 h 35, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**



**Rapport du  
comité –  
Demande de  
révision no 230  
(art.9, LIP)**

**CC12/13-09-034**

*Document déposé :*

*A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Pierre Meloche*

**ATTENDU** la demande de révision de décision de A.C.L.,  
père des enfants T.C.-T et C.C-T.;

**ATTENDU** les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi  
sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QUE** cette démarche a été jugée recevable  
par M<sup>e</sup> Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale par intérim de  
la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU** la formation du Comité de révision par M<sup>e</sup>  
Marie Josée Villeneuve;

**ATTENDU QUE** ce Comité de révision a siégé et qu'il a  
entendu les représentations des parties à la cause;

**ATTENDU**, toutefois, que des questions demeurent  
toujours sans réponse;

**ATTENDU QUE** les enfants sont actuellement scolarisés  
dans une classe de communication;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il  
est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil des commissaires sursoit à sa décision  
jusqu'à la prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires  
prévue pour le 2 octobre 2012.

Que les dossiers des enfants T.C.-T et C.C-T., soient  
étudiés par un comité d'étude et de référence afin que le  
classement de ces élèves soit réévalué.

Que ledit comité d'étude et de référence, à la suite de  
son évaluation, présente une recommandation au Conseil des  
commissaires.

Qu'entre-temps, les enfants T.C.-T et C.C-T., continuent  
d'être scolarisés dans la classe de communication dans laquelle ils  
sont présentement inscrits, jusqu'à décision finale du Conseil des  
commissaires.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Entente avec la  
ville de Dorval –  
Complexe sportif  
– Lettre  
d'intention**

*Documents déposés :*

*A) Sommaire*

*B) Projet de lettre d'intention et annexe*

*C) Résolutions CC10/11-06-189 et CC11/12-09-012*

Monsieur Yves Sylvain donne des précisions sur  
le dossier.

**M. Laporte quitte  
la séance**

ADVENANT 21 h 40, monsieur Ghislain Laporte  
quitte la séance.

**Mme Boivin quitte  
la séance**

ADVENANT 21 h 48, madame Marie-Josée  
Boivin quitte la séance.

Madame Jocelyne Bénard s'inquiète du fait que  
le nombre d'années où la CSMB pourra utiliser les infrastructures  
n'a pas été indiqué dans la lettre d'intention.

Monsieur Sylvain mentionne que la CSMB  
évalue présentement quelle serait la juste compensation. De plus,  
il mentionne que pour obtenir le financement, il sera nécessaire de  
démontrer au Ministère que la contrepartie est équitable.

Monsieur Guylain Desnoyers demande que le  
mot « souhaite » soit enlevé de la lettre d'intention et remplacé  
par un autre terme.

Il indique également être inconfortable avec le  
fait d'autoriser le début des travaux de construction avant que la  
commission scolaire aie obtenu l'autorisation du Ministère.

Monsieur Sylvain explique les raisons pour  
lesquelles cette demande est faite. Il souligne que, juridiquement,  
le risque n'est pas assumé par la CSMB, mais par la Cité de Dorval  
puisque dans l'éventualité où l'autorisation de céder le terrain  
n'était pas accordée, la Cité de Dorval devrait remettre le terrain  
en l'état.

**Mme Ménard et  
M. Labrosse  
quittent la séance**

ADVENANT 22 heures, madame Catherine  
Ménard et monsieur Pierre Labrosse quittent la séance.

**CC12/13-09-035**

**ATTENDU** la volonté conjointe de la Commission scolaire  
Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et de la Cité de Dorval de permettre  
la construction d'un centre sportif multifonctionnel, à proximité de  
l'École Dorval-Jean XXIII;

**ATTENDU QUE** l'implantation d'un tel projet doit se faire  
sur un terrain dont la CSMB est propriétaire;

**ATTENDU QUE** la CSMB, par ses résolutions CC10/11-  
06-189 et CC11/12-09-012 a signifié à la Cité de Dorval son appui  
au projet de centre sportif multifonctionnel et a manifesté son  
intention de lui céder un terrain adjacent à l'école Dorval-Jean  
XXIII, selon des termes et conditions à être convenus;

**ATTENDU QUE** la réalisation de ce projet de centre  
sportif multifonctionnel sera bénéfique pour l'apprentissage et  
l'épanouissement des élèves de l'école Dorval-Jean XXIII mais  
saura également répondre aux besoins des résidents de la  
municipalité en matière d'installations sportives et récréatives;

**ATTENDU QU'**aux fins de construction dudit centre sportif multifonctionnel, la CSMB cèderait à la Cité de Dorval un terrain d'une superficie totale de 19,800 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la lettre d'intention à intervenir entre les parties énonce que la Cité s'engage à construire sur le terrain un centre sportif multifonctionnel comprenant une piscine semi-olympique de huit couloirs, un gymnase et des vestiaires attenants;

**ATTENDU QUE** la CSMB, par le biais de cette même lettre d'intention, a obtenu la garantie d'avoir accès, sans frais, à la piscine, au gymnase et aux vestiaires, de 8 heures à 18 heures à raison de cinq (5) jours par semaine pendant toute l'année scolaire, durant un nombre d'années à être évalué de manière juste et équitable relativement à la valeur du Terrain;

**ATTENDU QU'**en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*, la CSMB et la Cité de Dorval conviennent que l'ensemble des éléments de contrepartie sont de valeur équivalente à la valeur de l'actif immobilier cédé ;

**ATTENDU QUE** le texte du projet de la lettre d'intention à intervenir entre la CSMB et la Cité de Dorval est déposé au soutien de la présente résolution;

**ATTENDU QUE** la Cité de Dorval va adopter une résolution de son Conseil, à sa séance du 24 septembre 2012 ou à une séance ordinaire ultérieure, entérinant ladite lettre d'intention;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur André Danis, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes de la lettre d'intention à intervenir entre la CSMB et la Cité de Dorval, telle lettre étant déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée.

D'autoriser le directeur général à procéder à sa signature pour et au nom de la CSMB.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

*Document déposé :*

*A) Lettre d'intention*

**ATTENDU QUE** par sa résolution CC12/13-09-035, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) acceptait les termes d'une lettre d'intention intervenue entre elle-même et la Cité de Dorval;

**ATTENDU** les termes de ladite lettre d'intention;

**ATTENDU QU'**aux termes de cette lettre d'intention, la CSMB s'engageait à céder un actif immobilier en faveur de la Cité de Dorval;

**Entente avec la  
ville de Dorval –  
Complexe sportif  
– Demande  
d'autorisation au  
Ministre**

**CC12/13-09-036**

**ATTENDU**, cependant, qu'il y a lieu de demander l'autorisation au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec de procéder aux cessions envisagées en faveur de la Cité de Dorval, sous réserves de la signature de la lettre d'intention;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la cession d'actif identifiée dans la lettre d'intention intervenue entre la CSMB et la cité de Dorval, telle lettre étant déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long citée.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2012-2015 et liste des écoles et des centres – Retour de consultation et adoption**

**CC12/13-09-037**

*Documents déposés :*

- A) Sommaire*
- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et liste des écoles et des centres*
- C) Synthèse des avis reçus*
- D) Avis reçus*
- E) Résolution #CC11/12-05-149*
- F) Articles 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique*

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> mai 2012, le Conseil des commissaires adoptait, pour consultation, par la résolution #CC11/12-05-149, le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2012-2015 et la liste des écoles et des centres;

**ATTENDU QUE** l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit adopter, chaque année, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et la liste des écoles et des centres, après consultation auprès de la communauté métropolitaine de Montréal et des villes concernées;

**ATTENDU QUE** l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique prescrit la consultation du Comité central de parents sur ce plan et la liste des écoles et des centres;

**ATTENDU QUE** le Comité central de parents, les villes recoupant en tout ou en partie le territoire de la Commission scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal ainsi que le Comité consultatif de gestion ont été consultés;

**ATTENDU** les avis favorables reçus;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et la liste des écoles et des centres de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Délégués au  
CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à la  
FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne qu'elle n'a pas participé au Lac-à-l'épaule de la FCSQ.

**Délégués à  
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian rappelle que le congrès aura lieu la semaine prochaine.

Madame Diane Lamarche-Venne tient à féliciter monsieur Guy Allard qui sera honoré lors du congrès.

**Procès-verbal du  
Comité exécutif  
du 1<sup>er</sup> mai 2012**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule  
d'internationalisation  
: Présence de M.  
Fernand Delorme  
en Chine**

Monsieur Wojtek Winnicki explique que monsieur Fernand Delorme, directeur à la retraite de la CSMB, enseigne le français dans une école chinoise qui est partenaire de la CSMB.

Monsieur Delorme a également le mandat d'animer l'espace culturel québécois dans l'école.

**M. Desnoyers  
quitte la séance**

ADVENANT 22 h 05, monsieur Guylain Desnoyers quitte la séance.

Les commissaires posent leurs questions.

Monsieur Winnicki mentionne également que les deux boursiers de la CSMB sont maintenant en Chine et que tout se passe très bien.

Madame Diane Lamarche-Venne demande l'aval du Conseil des commissaires pour donner le mandat à monsieur Delorme d'animer l'espace culturel québécois.

**Participation d'un  
commissaire au  
congrès  
d'orientation  
2012 d'Éducation  
internationale, les  
25 et 26 octobre  
2012**

**CC12/13-09-038**

*Document déposé :*  
*A) Programme.*

**ATTENDU QUE** Éducation internationale tiendra un congrès d'orientation, les 25 et 26 octobre 2012 à Longueuil, sous le thème « *Partager, valoriser et réussir nos actions à l'international* »;

**ATTENDU QUE** selon l'article 2.2.1 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », le Conseil détermine le nombre de délégués pour les activités se déroulant dans la grande région métropolitaine;

**ATTENDU** la demande de M. André Larichelière, commissaire, pour participer audit congrès;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De déléguer M. André Larichelière, commissaire, pour participer au congrès d'orientation, les 25 et 26 octobre 2012 à Longueuil, sous le thème « *Partager, valoriser et réussir nos actions à l'international* »;

De défrayer les coûts reliés à cette délégation selon la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires »;

Que le commissaire délégué remette à la présidente, conformément à l'article 2.3.6 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport des dépenses encourues dans les 30 jours suivant la fin de cette activité;

Que le commissaire délégué remette, conformément à l'article 2.4 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport écrit de cette participation au Conseil des commissaires dans les 30 jours suivant la fin de l'activité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

*Document déposé :*  
*A) Résolution CC09/10-09-008.*

**ATTENDU** la résolution CC09/10-09-008, relatives aux périodes de remplacement du directeur général en cas d'absence par les directions générales adjointes;

**ATTENDU** l'adoption du nouvel organigramme de la Commission scolaire et l'abolition d'un poste de direction générale adjointe;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

**Remplacement du  
directeur général  
en cas d'absence  
par une direction  
générale adjointe**

**CC12/13-09-039**

D'abroger la résolution CC09/10-09-008;

D'établir comme suit les périodes de remplacement du directeur général :

Direction générale adjointe	Réseau B	1 <sup>er</sup> novembre 2012 au 28 février 2013
Direction générale adjointe	Réseau D	1 <sup>er</sup> mars 2013 au 30 juin 2013
Direction générale adjointe	Réseau A	1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 31 octobre 2013
Direction générale adjointe	Réseau C	1 <sup>er</sup> novembre 2013 au 28 février 2014

Par la suite, par période de 4 mois, à la fin de cette première séquence, ladite séquence reprendra en y apportant les adaptations nécessaires quant aux dates.

D'établir qu'en cas d'incapacité d'agir du remplaçant désigné, la personne précédente désignée agit en lieu et place, pour toute la période de cette absence ou incapacité d'agir;

La présente résolution entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Détermination de  
la participation  
des commissaires  
aux diverses  
activités des  
organismes  
externes pour  
l'année 2012-  
2013**

**CC12/13-09-040**

**ATTENDU** la réception annuelle de plusieurs invitations pour participer à des activités de divers organismes externes;

**ATTENDU** que des membres du Conseil des commissaires de la CSMB ont participé, dans les années antérieures, à certaines activités organisées par des organismes externes;

**ATTENDU** que la participation des membres du Conseil des commissaires aux diverses activités des organismes externes assure une visibilité à la Commission scolaire;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de déterminer les activités auxquelles les membres du Conseil des commissaires désirent participer pour l'année scolaire 2012-2013, afin de démontrer leur soutien dans le cadre d'un partenariat avec lesdits organismes;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de déterminer le nombre de participants aux diverses activités des organismes externes;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les invitations des organismes externes suivants afin de participer à leurs activités, pour l'année scolaire 2012-2013 :

- Ancre des jeunes
- Fondation du Cégep Saint-Laurent
- Salle Pauline Julien du Cégep Gérald-Godin

De déléguer un maximum de 4 commissaires pour chaque activité et de compléter la délégation par des gestionnaires, si nécessaire;

D'inviter les commissaires intéressés, à s'inscrire auprès du directeur général afin de créer une banque de participants, en indiquant leur préférence, **le tout au plus tard le jeudi 20 septembre 2012.**

Le directeur général assignera les activités des divers organismes externes aux commissaires intéressés.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Information du directeur général**

**Point sur les inscriptions**

Monsieur Yves Sylvain donne un état de situation sur les inscriptions scolaires.

**Demande de précisions sur différentes définitions de termes**

Monsieur André Larichelière demande des précisions au sujet de différents termes utilisés à la CSMB, dans le cadre de l'internationalisation et de la démarche interculturelle, et dont il aimerait connaître la signification. Il voudrait que soit fourni aux membres du Conseil des commissaires, un outil leur permettant de se retrouver dans tous ces termes, dont il a remis la liste la semaine dernière, puisqu'il s'agit d'éléments de plus en plus important à la CSMB.

Monsieur Yves Sylvain mentionne pouvoir faire un exercice afin de préciser certains termes. Toutefois, la CSMB travaille toujours à définir une démarche interculturelle. Au printemps 2014, nous devrions être en mesure de définir clairement ces termes.

**Suivi à l'avis du protecteur de l'élève no 2011-2012-1**

Monsieur André Larichelière mentionne que le dernier avis le touche tout particulièrement. Il voudrait savoir de quelle façon il pourrait être au courant de ce qui a été fait suite à cet avis.

Monsieur Yves Sylvain explique que le suivi peut lui être demandé. Il reviendra sur ce sujet à la séance du 2 octobre 2012.

**Projet de loi 21 – Impact au niveau scolaire (code des professionnels)**

Madame Louise Gaudreault mentionne que le service des ressources éducatives a fait un certain travail afin de s'assurer que les pratiques soient conformes aux modifications apportées au code des professionnels.

Les commissaires reviendront sur le sujet lors d'une prochaine séance.



**Levée de la  
séance**

ADVENANT 22 h 55, la séance levée.

\_\_\_\_\_  
**La présidente**

\_\_\_\_\_  
**La secrétaire générale  
par intérim**